



LEGENDE

AMENAGEMENT

- Enrobé noir
- Béton désactivé ou variante
- Tricouche calcaire
- Grave ciment calcaire renforcée
- Sable calcaire
- Candélabre (position indicative)
- Poteau incendie
- Côte altimétrique voirie
- Côte mini plancher
- Cotation parcelles
- Voie à sens unique de circulation
- Emprise du permis d'aménager (non bornée)

VEGETATION

- Zone engazonnée
- Graminées ornementales couvre-sol
- Plantes vivaces couvre-sol
- Massif d'arbustes
- Arbre à planter
- Hale bocagère à planter

STATIONNEMENT ET ACCES

- Place de stationnement
- Deux places de stationnements fixes
- Deux places de stationnements non fixes

REGLES D'URBANISME

- Bande d'implantation obligatoire de tout ou partie de la construction: - entre 0 et 5 m par rapport à l'alignement de la voie de desserte du lotissement
- Implantation à l'alignement obligatoire de tout ou partie de la construction

Echelle graphique

